

PISCINE

Dessiner la piscine sur le plan de masse et indiquer ses dimensions, la distance par rapport à la limite de voirie et/ou la limite parcellaire,

Préciser l'aménagement autour de la piscine : s'il y a une plage, la dessiner et indiquer ses dimensions et matériaux,

Indiquer la couleur du liner. Les liners blanc ou bleu azur sont à proscrire,

Préciser le recyclage de l'eau, les moyens de sécurité,

Les piscines présenteront une forme géométrique simple (carré, rectangle, cercle),

Les margelles seront d'une teinte proche de la pierre locale ou du bois traité strictement incolore et le revêtement intérieur sera de teinte neutre (gris, mastic, grège) ou sombre (vert, noir, bleu foncé),

Les bâches de protection ou d'hivernage seront de teinte sombre (gris, vert),

Les couvertures de piscines hors sol sont à proscrire.